

Aux secrétaires de section et trésoriers adhérents du SE-UNSA

Chers camarades,

Lors de son conseil national des 19 et 20 janvier, le SE-UNSA a pris la décision de quitter la FGRFP, avec effet rétroactif au 1er janvier 2016, sans avoir préalablement consulté l'ensemble des adhérents retraités du syndicat!

Face à la situation nouvellement créée et qui nous est imposée, que faire?

Quatre possibilités nous sont offertes:

- **Rester au SE-UNSA, quitter la FGRFP et développer l'UNSA-Retraités.**

C'est la ligne choisie par le syndicat.

- **Quitter le SE-UNSA, rester à la FGRFP.**

C'est affaiblir le syndicat dont nous portons les valeurs depuis bien longtemps

- **Rester au SE-UNSA et rester à la FGRFP comme adhérent direct.**

Ce n'est pas une solution collective.

La FGRFP a été la voix depuis maintenant 80 ans et a donc assuré la représentation des retraités avant la création des différentes structures «retraités» des syndicats.

Elle a assumé ce rôle comme un syndicat -qu'elle n'est pas. Elle continue à l'assumer, à côté des structures syndicales, avec un «avantage considérable»: les expressions syndicales différentes qui s'y côtoient.

La cohabitation FGRFP et UNSA-Retraités est un atout avant d'être un handicap.

- **Quitter le SE-UNSA, quitter la FGRFP.**

Cette solution extrême d'être nulle part n'est pas envisageable... ce serait oublier que la défense des retraités reste toujours l'objectif à atteindre.

DONNER DU SENS A NOTRE RÉACTION

POURQUOI ET COMMENT RESTER A LA FGRFP?

- **POUR PRÉSERVER L'UNITÉ**

La FGRFP est une véritable structure de débat entre orientations syndicales diverses.

C'est le seul lieu où l'unité consensuelle est un exercice de grande rigueur.

Certes, le fait majoritaire, comme dans toute organisation, pèse de tout son poids sur les orientations.

La FGRFP vote une motion revendicative issue des débats, lors de ses congrès et la porte.

- **POUR GARDER UNE REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE FORTE**

La FGRFP est représentative à tous les niveaux, national, régional, local et dans toutes les structures institutionnelles spécifiques à la défense des retraités et des personnes âgées.

- **POUR CONTINUER A DÉFENDRE LA FONCTION PUBLIQUE**

Être les représentants des pensionnés de l'État et les défendre, c'est toujours d'actualité.

CRÉER UNE ASSOCIATION.

Nous envisageons la création d'une association des adhérents du SE-UNSA qui demandera immédiatement son adhésion collective à la Fédération, en application de l'article 4 des statuts de la FGRFP.

Nous souhaitons y retrouver le sens de notre engagement syndical, une représentativité collective au sein de la FGRFP et faire entendre nos analyses et nos revendications communes.

Approuves-tu cette démarche et es-tu prêt(e) à nous rejoindre?

Merci de nous le faire savoir en répondant par courrier électronique à jean-pierre.lancon@laposte.net

«J'approuve la création d'une association des adhérents du SE-UNSA, orphelins de la FGRFP».

«J'accepte d'être cosignataire de cette lettre.»

Faute de réponse positive de ta part, nous considérerons que tu n'approuves pas cette démarche.

Cordiales salutations,

Jacques Maurice
Annick Merlen